

en Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de communes du Clermontais



N° **3**
Juin 2014



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU

CLERMONTAIS

Aspiran • Brignac • Cabrières • Canet • Ceyras • Clermont l'Hérault • Fontès • Lacoste • Liausson • Lieuran Cabrières • Mérifons
Mourèze • Nébian • Octon • Paulhan • Péret • Saint Félix de Lodez • Salasc • Usclas d'Hérault • Valmascle • Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais qui s'est tenu mercredi 25 juin 2014 au Centre aquatique du Clermontais à Clermont l'Hérault.

finances

■ Compte administratif 2013

Conformément au projet de compte administratif 2013, le Conseil communautaire a décidé **à la majorité** et pour l'ensemble des budgets (général et annexes) de :

- Donner acte de la présentation du Compte administratif 2013,
- Constater les identités de valeurs avec les indications portées au Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents Comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Déclarer que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Budget général

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges à caractère général	1 599 382.05	70	Produits des services	2 575 326.54
012	Dépenses de personnel	6 104 679.30	73	Impôts et taxes	11 002 791.00
65	Charges de gestion courante	4 601 766.31	74	Dotations et participations	2 548 563.92
66	Charges financières	127 859.28	75	Recettes de gestion courante	498 359.73
67	Charges exceptionnelles	41 111.82	013	Atténuation de charges	111 978.51
68	Dotations aux provisions	16 539.00	77	Produits exceptionnels	29 262.24
014	Atténuation de produits	3 302 261.89	042	Opérations d'ordre	16 197.52
042	Opérations d'ordre	848 709.25	002	Résultat reporté N-1	198 009.60
TOTAL		16 642 308.90	TOTAL		16 980 489.06
			Excédent 2013		338 180.16

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
n°op.	Total dépenses d'opération	1 820 840.81	16	Emprunts et dettes assimilées	800 000.00
040	Opérations d'ordre	16 197.52	13	Subventions d'investissement	379 984.41
16	Emprunts et dettes assimilés	375 225.70	10	Dotations, fonds divers et réserves	189 015.91
27	Autres immobilisations financières	31 344.70	040	Opérations d'ordre	848 709.25
001	Résultat reporté N-1	765 863.10			
TOTAL		3 009 471.83	TOTAL		2 217 709.57
Déficit 2013		791 762.26			

Solde des restes à réaliser :

Dépenses Investissement - restes à réaliser			Recettes Investissement - restes à réaliser		
Chap.	Désignation	RAR 2013	Chap.	Désignation	RAR 2013
n°op.	Total dépenses d'opération	79 476.45			
TOTAL		79 476.45	TOTAL		0.00
Déficit 2013		791 762.26			

Détail des opérations d'investissement :

n°	Libellé Opération	CA 2013	RAR 2013
101	Acquisition de véhicules	53 674.00	
104	SIG	3 772.00	
111	Acquisition matériel informatique et logiciel	15 027.99	
115	Travaux rénovation locaux Aspiran	293 676.38	
117	Travaux bâtiments	79 262.96	26 699.05
118	Tri sélectif	45 657.90	5 290.00
130	PLH	0.00	
137	Création crèche de Canet	771 804.13	
138	Plan de gestion du Salagou	12 311.54	27 508.00
144	Construction bâtiment CLSH	2 093.00	1 716.26
147	Signalétique CCC	1 267.76	9 060.92
152	14ème année façades privées	52 384.00	
153	Achats mobilier et accessoire	13 409.21	7 202.22
154	Acquisition matériel et outillage	16 611.21	
155	Réalisation étude culturelle	29 995.68	
156	Subventions communales	142 593.05	
160	Participations diverses	0.00	
161	Acquisition bâtiment SNCF Clermont	287 300.00	
TOTAL		1 820 840.81	79 476.45

Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges à caractère général	20 404.25	042	Stocks	2 645 106.53
65	Charges de gestion courante	0.23	043	Stocks financiers	85 521.73
66	Charges financières	85 521.73			
042	Stocks	2 539 180.32			
043	Stocks financiers	85 521.73			
Total		2 730 628.26	Total		2 730 628.26

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
16	Remboursement emprunts	117 172.90	040	Stocks	2 539 180.32
040	Stocks	2 645 106.53	001	Résultat reporté N-1	207 532.31
Total		2 762 279.43	Total		2 746 712.63
Déficit 2013		15 566.80			

Budget annexe de la ZAC de l'extension du PAEVHE

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges à caractère général	19 451.50	70	Ventes terrains	100 650.00
65	Dépenses de gestion courante	300 000.00	042	Stocks	100 650.00
042	Stocks	190 650.00	74	Dotations et participations	108 983.11
			75	Produits de gestion courante	0.61
			002	Résultat reporté N-1	325 284.50
Total		510 101.50	Total		635 568.52
			Excédent 2013		125 467.02

Solde des restes à réaliser :

Dépenses Investissement - restes à réaliser			Recettes Investissement - restes à réaliser		
Chap.	Désignation	RAR 2013	Chap.	Désignation	RAR 2013
011	Charges à caractère général	9 811.50			
TOTAL		9 811.50	TOTAL		0.00

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
040	Stocks	100 650.00	040	Stocks	190 650.00
001	Résultat reporté N-1	90 000.00			
Total		190 650.00	Total		0,00

Budget annexe ZAC la Salamane

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges à caractère général	2 343 360.17	70	Ventes terrains	2 398 450.88
66	Charges financières	220 173.80	74	Participations	232 093.00
042	Stocks	8 053 442.45	75	Produits de gestion courante	0.38
043	Stocks financiers	220 173.80	042	Stocks	7 986 432.16
			043	Stocks financiers	220 173.80
Total		10 837 150.22	Total		10 837 150.22

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
16	Remboursement emprunts	315 000.48	040	Stocks	2 307 916.98
040	Stocks	7 986 432.16	001	Résultat N-I reporté	8 053 442.45
Total		8 301 432.64	Total		10 361 359.43
				Excédent 2013	2 059 926.79

Budget annexe de la ZAC la Barthe

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges à caractère général	28 002.50	70	Ventes terrains	34 605.00
65	Dépense de gestion	0.81	042	Stocks	422 077.31
66	Charges financières	29 339.34	043	Stocks financiers	29 339.34
042	Stocks	399 339.66			
043	Stocks financiers	29 339.34			
Total		486 021.65	Total		486 021.65

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
16	Remboursement emprunts	129 457.44	040	Stocks	399 339.66
040	Stocks	422 077.31	001	Résultat reporté N-I	219 543.13
Total		551 534.75	Total		618 882.79
				Excédent 2013	67 348.04

Budget annexe ZA de Vareilhes

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
66	Charges financières	13 944.70	042	Stocks	426 885.63
042	Stocks	412 940.93	043	Stocks financiers	13 944.70
043	Stocks financiers	13 944.70			
Total		440 830.33	Total		440 830.33

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
16	Remboursement emprunts	17 400.00	16	Emprunts et dettes assimilées	31 344.70
040	Stocks	426 885.63	040	Stocks	412 940.93
Total		444 285.63	Total		444 285.63

Budget annexe de la zone d'activités de la Lergue

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges générales	14 842.60	042	Stocks	233 872.03
66	Frais financiers	2 260.13	75	Autres produits	0.34
042	Stocks	353 872.03	77	produits exceptionnels	121 722.00
002	Résultat N-I reporté	6 314.08			
Total		377 288.84	Total		355 594.37
Déficit 2013		21 694.47			

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
16	Remboursement emprunts	6 882.77	040	Stocks	353 872.03
040	Stocks	233 872.03	001	Résultat N-I reporté	41 597.21
27	Autres créances immobilisées	70 000.00			
Total		310 754.80	Total		395 469.24
			Excédent 2013		84 714.44

Budget annexe « Aire d'accueil des gens du voyage »

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges générales	12 897.40	70	Produits des services	463.86
65	Charges de gestion courante	25 876.01	75	Participations	75 153.29
66	Frais financiers	16 184.92	77	Produits de gestion courante	2 077.11
042	Opérations d'ordre	2 265.78			
Total		57 224.11	Total		77 694.26
			Excédent 2013		20 470.15

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
Op.10	Gestion de l'aire	3 433.00	10	Dotation, fonds divers et réserves	26 861.83
16	Remboursement emprunts	19 834.43	040	Opérations d'ordre	2 265.78
001	Résultat reporté N-I	26 330.33			
Total		49 597.76	Total		29 127.61
Déficit 2013		20 470.15			

Budget annexe du Centre aquatique intercommunal

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges générales	444 684.72	70	Produits des services	420 413.80
012	Frais de personnel	585 272.04	74	Participations	13 873.07
66	Frais financiers	229 978.18	75	Produits de gestion courante	822 781.37
67	Charges exceptionnelles	444.06	77	Produits exceptionnels	22 096.39
042	Opérations d'ordre	20 945.13	013	Atténuation de charges	6 818.16
Total		1 281 324.13	Total		1 285 982.79
				Excédent 2013	4 658.66

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
16	Remboursement emprunts	278 930.27	10	Dotations, fonds divers, réserves	354 893.82
Op.	Construction centre	214 844.47	13	Subventions d'investissement	200 000.00
001	Résultat reporté N-1	752 606.35	040	Opérations d'ordre	20 945.13
Total		1 246 281.09	Total		575 838.95
	Déficit 2013	670 442.14			

Budget annexe « Office de Tourisme du Clermontais »

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges générales	56 158.05	013	Atténuation de charges	660.44
012	Frais de personnel	198 090.65	70	Produits des services	14 877.50
014	Atténuation de produits	3 269.23	73	Impôts et taxes	45 614.37
65	Charges de gestion courante	15 353.10	74	Participations	70 439.79
042	Opérations d'ordre	20 758.80	75	Produits de gestion courante	162 037.53
			77	Produits exceptionnels	0.20
Total		293 629.83	Total		293 629.83

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
Op.	Investissements divers	10 005.60	10	Dotations, fonds divers, réserves	30 488.06
001	Résultat reporté N-1	25 016.40	040	Opérations d'ordre	20 758.80
Total		35 022.00	Total		51 246.86
				Excédent 2013	16 224.86

Solde des restes à réaliser :

Dépenses Investissement - restes à réaliser			Recettes Investissement - restes à réaliser		
Chap.	Désignation	RAR 2013	Chap.	Désignation	RAR 2013
Op. 10	Investissements divers	2 515.19			
TOTAL		2 515.19	TOTAL		0.00

Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges générales	36 931.47	70	Produits services	54 958.00
012	Frais de personnel	18 754.74	74	Participations	14 230.00
68	Dotations aux provisions	64.00	77	Produits exceptionnels	2.00
Total		55 750.21	Total		69 190.00
			Excédent 2013		13 439.79

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
Total		0.00	001	Résultat reporté N-I	91.45
			Total		91.45
			Excédent 2013		91.45

Budget annexe du service urbanisme intercommunal

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
011	Charges générales	23 310.25	70	Produits services	99 210.00
012	Frais de personnel	67 383.37			
042	Opérations d'ordre	1 613.85			
002	Résultat reporté N-I	3 522.91			
Total		95 860.38	Total		99 210.00
			Excédent 2013		3 349.62

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2013	Chap.	Désignation	CA 2013
Op.	Investissements divers	8 527.48	10	Dotations, fonds divers, réserves	112.95
			040	Opérations d'ordre	1 613.85
			001	Résultat reporté N-I	7 644.42
Total		8 527.48	Total		9 371.22
			Excédent 2013		843.74

■ Affectation des subventions de fonctionnement 2014

Dans le cadre des crédits ouverts au Budget Primitif 2014, après examen des demandes de subventionnement et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant dans les domaines de compétence de la Communauté de communes du Clermontais, le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** d'affecter les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	PROPOSITION
TOURISME - SPORT		
Club VTT Roc Evasion, Clermont l'Hérault	Salagou Mania 28 septembre 2014, Clermont l'Hérault	2000 €
Base de plein air, Clermont l'Hérault	Fête du nautisme et de la nature, 25 mai 2014, Clermont l'Hérault	1000 €
Montpellier Agglo Triathlon, Montpellier	1er triathlon du Salagou, 7 et 8 juin 2014, Clermont l'Hérault	2500 €
Les cavaliers des 3 fontaines, Le Pouget	3ème concours complet d'équitation, Du 12 au 16 novembre 2014, le Pouget	4000 €
Clermont l'Hérault Handball Salagou, Clermont l'Hérault	Handballaventure 2014, 30 et 31 août 2014, Clermont l'Hérault	500 €
CULTURE		
OLAIC34, Observatoire de la laïcité en Cœur d'Hérault, Villeneuve	Cycle de conférences et d'expositions pour la promo- tion de la laïcité dans les établissements scolaires du cœur d'Hérault	900 €
PARC, Pôle Artistique Réseau Culturel, Octon	4ème édition Festival Dehors / Dedans, 26 – 29 juin 2014, Octon	1000 €
Homo Ludens Associés, Plaissan	3ème édition « Et le singe devint pion », novembre 2014, Paulhan	1000 €
Les Bacchanales de Mourèze	10ème Festival de Mourèze, du 6 au 10 août 2014, Mourèze	3500 €
Foyer Rural de Canet	11ème Salon des Arts Plastiques, avril 2014, Canet	500 €
Calandreta la Garriga (Gignac)	Animations dans le cadre de Total Festum à Clermont l'Hérault (21 juin) et Villeneuve (28 juin)	1500 €
ECONOMIE		
L'Estabel en fête, Cabrières	Soirées d'été et Fête du vin primeur 3ème week end de novembre 2014, Cabrières	3500 €
Les vigneron Paulhanais, Paulhan	Nuit du vin, 12 août 2014, Paulhan	3500 €
La Confrérie Saint Hippolyte, Fontès	Fête du vin Rosé, 8 août 2014, Fontès	3500 €
AOC des terroirs Clermontais, Clermont l'Hérault	Soirée des vins, 8 août 2014, Clermont l'Hérault	3500 €
Canet Animations, Canet	Fête des vendanges, septembre 2014, Canet	2500 €
Association des Commerçants et Artisans de Paulhan, Paulhan	Foire des couleurs, 4 mai 2014, Paulhan	3500 €
SOCIAL		
Amicale du personnel communautaire, Clermont l'Hérault	Animations - sorties	12500 €
TOTAL		50900 €

■ Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Modalité de répartition 2014

Créé par la Loi de Finances 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale a déterminé le montant des ressources jusqu'en 2016. De ce fait, le montant du FPIC qui était de 150 M€ en 2012, puis de 360 M€ en 2013, passe à 570 M€ en 2014.

Le Conseil communautaire a choisi **à l'unanimité** de conserver la répartition de droit commun pour l'année 2014 soit :

- Répartition EPCI/Communes : Coefficient d'Intégration Fiscal
- Répartition entre communes : potentiel financier par habitant

REPARTITION EPCI / COMMUNES MEMBRES			
Année	Part Communauté	Part Communes	TOTAL
Rappel 2013	131 368 €	181 684 €	313 052 €
Proposition 2014	220 075 €	278 196 €	498 271 €

REPARTITION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES SELON LE POTENTIEL FINANCIER PAR HABITANT		
Communes	Rappel répartition 2013	Répartition 2014
ASPIRAN	11 005 €	17 721 €
BRIGNAC	6 461 €	9 912 €
CABRIERES	4 726 €	7 095 €
CANET	28 724 €	43 705 €
CEYRAS	8 092 €	13 384 €
CLERMONT L'HERAULT	45 403 €	67 773 €
FONTES	7 649 €	10 814 €
LACOSTE	2 731 €	4 005 €
LIAUSSON	1 636 €	2 336 €
LIEURAN-CABRIERES	2 425 €	3 708 €
MERIFONS	490 €	728 €
MOUREZE	1 503 €	2 162 €
NEBIAN	10 362 €	16 369 €
OCTON	4 118 €	5 971 €
PAULHAN	28 010 €	43 694 €
PERET	7 513 €	12 083 €
SAINT FELIX DE LODEZ	4 705 €	7 098 €
SALASC	3 040 €	4 531 €
USCLAS D'HERAULT	2 269 €	3 926 €
VALMASCLE	353 €	485 €
VILLENEUVETTE	469 €	696 €
TOTAL	181 684 €	278 196 €

■ Opération de ravalement des façades privées – Affectation des subventions d'investissement.

Après accord de la « Commission façades », le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** l'affectation des subventions d'investissement pour un montant de 15 776 € sur 99 983,83 € de travaux.

théâtre du clermontais

■ Convention pluriannuelle d'objectifs – Théâtre du Clermontais scène conventionnée pour le théâtre dans l'espace public 2014-2016

Le Conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité** la signature de la convention, adoptée en avril dernier par la DRAC, le Département et la Région, qui fixe le cadre de l'aide apportée par ces trois partenaires à l'action du Théâtre intercommunal. Elle permet d'assurer un montant minimum de subvention pour les exercices 2014, 2015 et 2016 (60 000€ pour l'Etat – DRAC Languedoc-Roussillon, 81 000€ pour la Région Languedoc-Roussillon, 50 000€ pour le Département) et fixe au Théâtre un cahier des charges à respecter (qualité artistique de la programmation, nombre de spectacles par an...).

La signature de cette convention fait du théâtre du Clermontais un des 10 théâtres soutenus financièrement et labellisés par l'Etat dans la Région Languedoc-Roussillon.

Le conventionnement «pour le théâtre dans l'espace public» signifie que le Théâtre intercommunal est notamment soutenu financièrement pour sa programmation hors les murs, dans la rue, sur des places ou dans des lieux non prévus pour le spectacle vivant, renforçant ainsi un projet qui se veut fédérateur et de qualité.

■ Convention culturelle de territoire du Clermontais avec le Département

Tout en étant signataire de la précédente convention aux côtés de l'Etat et de la Région, le Département a souhaité contractualiser spécifiquement avec la Communauté de Communes pour son action culturelle.

Aussi, le Conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité** la signature de cette convention annuelle qui rappelle les objectifs et actions principales prévus en matière culturelle et prévoit un apport financier de 50 000 € pour 2014.

aménagement du territoire

■ Constitution du groupement de commande pour une mission d'étude relative à l'élaboration d'un plan de gestion et d'aménagement de la Lergue aval

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de constituer un groupement de commande, avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, pour désigner un cabinet spécialisé chargé de l'étude relative

à l'élaboration d'un plan de gestion et d'aménagement de la Lergue aval.

Cette mission sera financée par les deux Communautés de communes, au prorata du linéaire d'eau.

■ Commission d'accessibilité aux personnes handicapées

En sa qualité d'Établissement public de coopération intercommunale de plus de 5000 habitants, compétent en matière d'aménagement de l'espace, la Communauté de communes du Clermontois se doit d'instituer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** la création d'une CIAPH, composée de dix élus et de dix représentants de la société civile, qui aura pour missions réglementaires de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics et des transports collectifs,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Présenter un rapport annuel devant le Conseil communautaire et le transmettre au Préfet, au Président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif de personnes handicapées et à l'ensemble des responsables d'installations, bâtiments, lieux de travail concernés par le contenu du rapport. Ce rapport doit porter sur l'état d'avancement des démarches engagées et formaliser

toutes propositions de nature à améliorer les conditions d'accessibilité de l'existant.

Cette commission sera composée réglementairement et à minima du Président de la Communauté de communes, des Maires, des représentants de la population concernés, compétents et motivés par la problématique et des associations de personnes handicapées, départementales et locales, représentant toutes les formes de handicap (moteur, psychique, visuel, auditif, cognitif).

Des responsables d'établissements recevant du public peuvent également participer aux travaux de la commission (collèges, écoles, cliniques/EHPAD, commerçants...). La liste n'est pas exhaustive.

Il est également possible d'associer de manière permanente ou ponctuelle des « personnes qualifiées » qui peuvent apporter une expertise particulière (pompiers, bailleurs sociaux et/ou privés...).

La CIAPH sera présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant qui arrêtera la composition de la commission et ses modalités de fonctionnement (répartition des rôles/pouvoirs, règles de prises de décision, ...).

affaires générales

■ Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- le Président de la Commission d'appel d'offre : Jean-Claude LACROIX;
- 5 membres titulaires : Gérald VALENTINI, Claude REVEL, Bernard BARON, Daniel VIALA, Claude VALERO.
- 5 membres suppléants : Jacques GUELTON, Denis MALLET, Francis BARDEAU, Olivier BRUN et Laurent DUPONT

■ Commission Intercommunale des Impôts Directs

La commission intercommunale des impôts directs intervient en lieu et place des commissions communales et :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

La consultation des 21 communes est aujourd'hui achevée. En conséquence, le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de dresser une liste de 20 membres titulaires et de 20 membres suppléants, qui sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

■ Droit à la formation des élus communautaires

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** les conditions d'exercice du droit à la formation des élus, ses orientations et les crédits ouverts à ce titre par la Communauté :

- La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local,
- Elle doit être dispensée par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur et prioritairement par le Centre de formation des maires et des élus locaux (CEFMEL),
- Dans le cadre de l'exercice de ce droit à la formation des élus, ne sont pris en charge par la Communauté que le remboursement des frais d'enseignement, de déplacement et de séjour correspondants, dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur fixant les taux de remboursement en ce qui concerne les dépenses de transports et de restauration.

■ Désignation du représentant de la Communauté de communes à la Commission Locale de l'Eau

Le Conseil communautaire a désigné **à l'unanimité** Christian RIGAUD pour siéger au nom de la Communauté de communes du Clermontais au sein de la Commission Locale de l'Eau.

■ Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance

Le Conseil communautaire a désigné **à l'unanimité** Jean-Claude LACROIX pour représenter la Communauté de communes du Clermontais au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Clermont l'Hérault à la place de Yolande PRULHIÈRE.

Le Conseil communautaire a abrogé la délibération du 7 mai 2014 ayant désigné Yolande PRULHIÈRE dans la mesure où celle-ci avait été préalablement désignée représentante du Maire par le Conseil municipal de Clermont l'Hérault.

■ Convention de partenariat avec l'association « La Locomotrice »

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de renouveler la convention de partenariat entre l'association « La locomotrice » et la Communauté de communes pour l'année 2014.

Cette association est chargée de mettre en place un lieu d'accueil « enfants-parents » afin de lutter contre l'isolement de la famille, favoriser la socialisation précoce du tout petit et prévenir les troubles psychosociaux de la petite enfance.

En contrepartie, la Communauté de communes du Clermontais lui versera la somme de 15 862 Euros.

centre aquatique

■ Renouvellement de la convention d'utilisation occasionnelle du Centre aquatique du Clermontais – Mise à disposition de l'escadron 12/6 de la gendarmerie mobile

Le Conseil communautaire, conscient de l'importance de l'action de la Gendarmerie Nationale en faveur des administrés, a décidé **à l'unanimité** de mettre à sa disposition, à titre gracieux, des créneaux horaires d'utilisation du Centre aquatique du Clermontais selon les conditions suivantes :

- Du 1^{er} juin 2014 au 30 juin 2015, hors vacances scolaires.
 - le Mardi de 7h à 8h45 : 2 ou 3 lignes d'eau selon l'affluence
 - le Jeudi de 7h à 8h20 : 2 ou 3 lignes d'eau selon l'affluence
- L'utilisateur devra assurer par du personnel qualifié la sécurité des participants.

■ Piscine de Paulhan – Tarifs et nouveaux horaires pour la période estivale du 1^{er} juillet au 31 Août 2014

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** les tarifs (entrée et activités) et les nouveaux horaires, concernant la piscine de Paulhan, proposés pour la période estivale 2014 :

Public	Tarif
Enfant (1 entrée)	2 €
Enfant 10 entrées (valables juillet et août)	10 €
Adulte (1 entrée)	3 €
Adulte 10 entrées (valables juillet et août)	20 €
Centres de loisirs	1 € par enfant / Gratuité pour les animateurs

Activités	Tarif
Aquagym - 10 séances (valables juillet et août)	50 €
Aquagym - la séance	6 €
Natation adulte (valable juillet et août)	50 €

- Les horaires d'ouverture au public sont du lundi au samedi de 14h à 19h.
- Les horaires d'ouverture de la piscine pour les activités (Quinzaines aquatiques, cours de natation et aquagym) sont du lundi au samedi de 10h à 13h.



■ Centre aquatique du Clermontais – Tarifs et nouveaux horaires pour la période estivale du 1^{er} juillet au 31 Août 2014

Le Conseil communautaire a approuvé à **Punanimité** la tarification suivante pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2014 :

• Sans entrée piscine

	1 cours	5 cours	2ème carte de 5 cours	3ème carte de 5 cours
Aquabike	9 €	43 €	43 € + 1 entrée gratuite	43 € + 2 entrées gratuites
Aquagym	7 €	33 €	33 € + 1 entrée gratuite	33 € + 2 entrées gratuites

• Avec entrée piscine

	1 cours	5 cours	2ème carte de 5 cours	3ème carte de 5 cours
Aquabike	11 €	50 €	50 € + 1 entrée gratuite	50 € + 2 entrées gratuites
Aquagym	9,50 €	45 €	45 € + 1 entrée gratuite	45 € + 2 entrées gratuites

• Tarifs uniques exceptionnels

	Tarif unique exceptionnel
Manifestations sportives jeunes et ados	2 €
Rencontres sportives	
Soirées caritatives	
Journée spéciale découverte (promotion de l'équipement)	

• Les horaires d'ouverture au public sont du lundi au dimanche de 10h à 13h30 et de 14h30 à 19h.

Entre 13h30 et 14h30, seul le bassin ludique extérieur restera ouvert aux personnes présentes à la fermeture et aux abonnés détenteurs de carte à entrées multiples.

Enfin, les quinzaines aquatiques qui seront organisées sur le centre aquatique intercommunal et sur la piscine de Paulhan auront une tarification commune qui s'élève à la somme de 35 euros.

■ Centre aquatique du Clermontais – Mise en place de tarifs spécifiques

Le Conseil communautaire a adopté à **Punanimité** la mise en place des tarifs spécifiques suivants :

• Tarifs séniors résidents et non résidents 60 ans et +

Type d'entrée	Tarif réduit résident	Tarif réduit non résident
Entrée unique	3,50 €	4,20 €
10 entrées	25 €	30 €

• Tarifs personnes en situation de handicap

Type d'entrée	Tarif réduit résident	Tarif réduit non résident
Entrée unique	3,50 €	4,20 €
10 entrées	25 €	30 €

personnel

■ Conventions de mise à disposition de personnel

• avec la commune de Fontès.

Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement **à l'unanimité** sur un projet de convention de mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontais de Laura SALASC.

Cet agent assurera auprès de la Communauté de communes du Clermontais l'encadrement et l'animation des enfants au sein du pôle de loisirs de Paulhan, pour la période du 7 Juillet 2014 au 1^{er} Août 2014, selon le volume horaire de 20h par semaine à raison de deux jours par semaine.

• avec la commune de Nébian

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de renouveler la convention de mise à disposition de Philippe DUEZ, animateur au centre de loisirs de Nébian, à la commune de Nébian, selon les conditions suivantes :

Pour la période du 3 septembre 2014 au 4 Juillet 2015 (9h20 hebdomadaires) : intervention au sein de l'école « Yvette Marty », en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

• avec la commune d'Octon

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontais de Nadine CARRIE, Annie PETITJEAN et Cathy CAYSSIOLS qui assureront l'accueil du point d'information touristique d'Octon, pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2014 pour des volumes horaires allant de 110 à 227 heures.

• avec la commune de Paulhan

Le Conseil communautaire s'est prononcé **à l'unanimité** sur la mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontais de Patrick SECH, pour la période du 10 au 30 juin 2014 et le 1^{er} septembre

2014, selon le volume horaire de 105 h, pour assurer le démarrage et la mise en hivernage de la piscine de Paulhan.

- Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de renouveler la convention de mise à disposition de Philippe DUEZ, animateur au centre de loisirs de Nébian, à la commune de Paulhan, selon les conditions suivantes :

- Pour la période du 7 Juillet au 8 Août 2014 (9h30 hebdomadaires : animations à destination des adolescents).

- A compter du 3 septembre 2014 et jusqu'au 3 Juillet 2015 (15h hebdomadaires) : intervention au sein du groupe scolaire « Arc en Ciel » en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

■ Ratios d'avancement de grade

Chaque assemblée délibérante peut fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de porter à 100% le ratio d'avancement au grade de puéricultrice cadre territoriale de santé comme suit :

Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Taux %
Puéricultrice cadre territorial de santé	Puéricultrice cadre supérieur de santé	100 %

jeunesse

■ Modification du tableau des effectifs du personnel

Conformément aux divers mouvements de personnels et à l'actualisation des emplois pourvus, le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la mise à jour du tableau des effectifs et décidé d'y apporter les créations et suppressions de postes suivantes :

• Personnel titulaire :

- Création d'1 poste de rédacteur principal de 2ème classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe TNC 21H
- Création d'1 poste d'adjoint technique de 2ème classe TNC 15H
- Création d'1 poste de puéricultrice cadre supérieur de santé
- Création d'1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives TC

• Personnel non titulaire :

- Suppression d'1 poste de rédacteur principal de 2ème classe TC
- Suppression d'1 poste de rédacteur TC
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe TC

■ Accueils de Loisirs associés à l'école (ALAE) – Maintien de la politique tarifaire communautaire

Le Conseil communautaire a décidé **à l'unanimité** de ne pas modifier les tarifs des Accueils de Loisirs associés à l'école (ALAE) situés sur les communes de Ceyras, Nébian, Fontès et Paulhan jusqu'à la fin de l'année 2014.

Rappel des tarifs

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Revenus de 3001€ et plus	4,30€	4,20€	4,10€
Revenus de 2001€ et plus	4,20€	4,10€	4,00€
Revenus de 0€ à 2000€	3,90€	3,80€	3,70€

Tarifs ALAE matin et soir

- o Carte d'abonnement par période : 18 €
- De la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint
- Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël
- Des vacances de Noël aux vacances d'hiver
- Des vacances d'Hiver aux vacances de printemps
- Des vacances de Printemps aux vacances d'été
- o Ticket occasionnel journée (matin et soir) : 1 €



■ Réseau jeunes - PASS'SPORT pour la 2^{ème} année – Convention de partenariat entre la Communauté de communes du Clermontais et les structures associatives participant à l'opération

L'objectif du Pass'Sport est de favoriser l'accès au sport pour des jeunes du territoire Clermontais, et de stimuler un secteur associatif et sportif dynamique en participant au financement de la licence d'un nouveau licencié dans un club sportif à hauteur de 50%, avec un plafond de 25 €, dans la limite des fonds disponibles.

Sous la forme d'un carnet, de type « chéquier », composé d'un coupon de réduction à compléter conjointement par le jeune et le club sportif, le Pass Sport est à retirer dans les mairies du territoire à compter de la prise des inscriptions pour la saison sportive 2014/2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil communautaire a autorisé à **P'unanimité** Monsieur le Président à signer le projet de convention de partenariat afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette opération avec les structures associatives participantes.

office de tourisme

■ Fixation des tarifs 2015 pour les encarts publicitaires / Editions papier et Internet.

Le Conseil communautaire a approuvé à **P'unanimité** les tarifs des encarts publicitaires pour les partenaires de l'office de tourisme en 2015, comme suit :

• Guide Hébergement

Catégorie	Tarif
Catégorie A Hôtels avec restaurant, campings, villages vacances et gîtes de groupes	95 €
Catégorie B Hôtels sans restaurant, chambres d'hôtes, locations saisonnières	85 €

• Guide Activités de loisirs

Catégorie	Tarif
Catégorie A Commerces et services de proximité	95 €
Catégorie B Activités et sports de pleine nature, artisanat d'art	75 €
Catégorie C Activités culturelles et patrimoniales, autres associations d'intérêt touristique	40 €

• Guide Art de vivre

Catégorie	Tarif
Tarif unique Restaurant seul, pizzeria, snack, salon de thé, traiteur, bar à vin, domaines viticoles et caves coopératives, boutiques de vente de produits de terroir	95 €

- Les remises suivantes seront accordées :
 - Pour deux encarts une remise de 15% sera faite sur le prix total.
 - Pour trois encarts une remise de 25%.
 - Pour quatre encarts une remise de 35%.
- Le tarif de 60€ pour les prestataires qui arrivent en cours d'année et qui ne peuvent être présents que sur le site Internet, étant donné que les documents papiers seront déjà imprimés.
- Le tarif de 60€ pour les prestataires des autres offices du territoire Cœur d'Hérault ou des territoires voisins qui souhaiteraient en plus de leur partenariat auprès de l'office de leur territoire, devenir partenaires de l'office de tourisme du Clermontais et inversement.

■ Modification des tarifs de la boutique de vente.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de la grille tarifaire des ouvrages disponibles à la boutique de vente de l'Office de tourisme, comme suit :

Editeur	Nom de l'ouvrage	Prix de vente public	Part auteur	Part vendeur (OT)
Albert Martinez Edition et association du patrimoine de la CCC : Pro Baeteris	Les Moulins à blé de Cabrières et de Néffies	15 € TTC	15 € TTC	0 € (dépôt vente)
Groupe mémoire d'Aspiran	La Gare d'Aspiran	14 € TTC	14 € TTC	0 € (dépôt vente)
Mme Martinez Potière	Croix occitane en poterie	15 € TTC	8,45 € TTC	6,55 € TTC
VTOPO	Topo guide VTT Hérault	19,50 € TTC	9,75 € TTC	9,75 € TTC
MARCAREL Sarl	Magnet «croix découpée» et «blason»	3 € TTC	1,86 € TTC	1,14 € TTC
MARCAREL Sarl	Porte clef «croix découpée», «jeton», «blason»	3,50 € TTC	2,16 € TTC	1,34 € TTC



divers

■ Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014 – 2025.

Le Pays Cœur d'Hérault, constitué des trois Communautés de Communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontois et du Lodévois et Larzac a été créé en 2003 et sa première Charte de développement est arrivée à échéance en 2013.

L'évaluation de cette première Charte de Pays 2003-2013, labellisée Agenda 21, et l'élaboration d'un nouveau projet de territoire en Pays Cœur d'Hérault a débuté en fin d'année 2012 et s'est déroulé pendant toute l'année 2013.

La Communauté de Communes a été très largement associée à ce processus de concertation au travers notamment de rencontres territoriales, de rencontres individuelles, d'échanges écrits et d'entretiens approfondis rapportant les avis de notre collectivité.

Cette dynamique participative a contribué à l'élaboration d'une vision d'ensemble du territoire emportant l'adhésion de tous les partenaires et acteurs dans « le Pays rêvé (ou le pays souhaité)... en 2025 ! » qui constitue le projet du pays pour l'avenir.

La charte de développement du pays définit le projet de territoire autour des grands thèmes de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, du lien social et de la vie culturelle, des services à la population, de l'économie et de l'emploi.

Elle s'articule autour de « 6 défis territoriaux » déclinés comme suit :

- Défi n°1 - Une terre d'accueil et de rencontres :
 - Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel le socle de notre projet,
 - Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire,
 - Renforcer le positionnement touristique du Cœur d'Hérault destination durable et d'excellence,
 - Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire culturel.
- Défi n°2 - Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer :
 - Engager une politique jeunesse à l'échelle du territoire,

- Replacer les jeunes au centre des dispositifs,
- Encourager les liens sociaux et intergénérationnels,
- Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité.

- Défi n°3 - Economie et emploi :

- Affirmer le Cœur d'Hérault comme une destination économique,
- Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises,
- Proposer une offre de services et d'accompagnement complète aux entreprises petites et grandes,
- Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au pays.

- Défi n°4 - Agriculture :

- Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global,
- L'agriculture, clé de voûte de l'attractivité paysagère du Cœur d'Hérault,
- Définir et mettre en œuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique,
- Prendre en compte l'environnement, résolument.

- Défi n°5 - Exigence environnementale (eau / paysage / biodiversité / énergie) :

- Œuvrer pour un développement durable,
- Inscrire le Paysage au Cœur de nos choix d'aménagement et de développement,
- S'engager dans une démarche « Territoire en transition »,
- Soutenir une croissance verte et solidaire.

- Défi n°6 - Urbanisation, logement et mobilité :

- Construire et habiter autrement,
- Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires,
- Favoriser l'accès au logement et à des parcours résidentiels complets,
- Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens.

Réalisée dans une démarche d'Agenda 21 local, il est prévu que la charte de pays soit complétée en 2014 par un programme d'actions prévisionnel et un dispositif d'évaluation en continu.

Cette charte est sans incidence financière pour la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le projet de charte de développement du Coeur d'Hérault « Horizon 2025 » (2014-2025).

■ Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) **Décisions pour les marchés publics 2014**

- Marché de transport pour les ALSH de la CCC - Lot n°1 : VOYAGES GUIRETTE - 34230 Saint-Pargoire - 31 167,07 € - Services
- Marché de transport pour les ALSH de la CCC - Lot n°2 : VOYAGES GUIRETTE - 34230 Saint-Pargoire - 10 603,07 € - Travaux
- Contrat de location de véhicule entre la Communauté de communes du Clermontais et le concessionnaire Renault Clermont l'Hérault - Clio - DIAC LOCATION - 34800 Clermont l'Hérault - 9 730,80 € TTC (loyer mensuel 270,30 € TTC pour une durée de 36 mois) - Services
- Contrat de location de véhicule entre la Communauté de communes du Clermontais et le concessionnaire Renault Clermont l'Hérault - Clio - DIAC LOCATION - 34800 Clermont l'Hérault - 8 949,60 € TTC (loyer mensuel 248,60 € TTC pour une durée de 36 mois) - Services
- Contrat de location de véhicule entre la Communauté de communes du Clermontais et le concessionnaire Renault Clermont l'Hérault - Kangoo Express - DIAC LOCATION - 34800 Clermont l'Hérault - 6 076,08€ TTC (loyer mensuel 190,67 € TTC pour une durée de 24 mois + 1 500 € contrat disparte) - Services

- Mission d'assistance pour les assurances pour l'année 2013 - RISK MANAGER CONSULTANTS - 34751 Villeneuve-les-Maguelone - 3 900,00 € - Assistance

2) **Autres décisions**

- Convention entre la Communauté de communes du Clermontais et la Caisse d'Epargne du Languedoc - Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 700 000 €.
- Réception du marché de travaux de la construction d'une crèche intercommunale sur la commune de Canet - Pénalités de retard.

Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

Espace Marcel VIDAL - 20 av. Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HÉRAULT
04 67 88 95 50 - clermontais34@orange.fr
www.cc-clermontais.fr
Directeur de publication :
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais
Rédaction : Service Communication